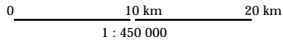


TERRITOIRE ISÈRE AMONT



- — — limite départementale
- — — frontière

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- GRENOBLE** plus de 100 000 habitants
- ÉCHIROLLES** de 25 000 à 50 000 habitants
- MEYLAN** de 10 000 à 25 000 habitants
- Vizille** de 5 000 à 10 000 habitants
- MOITIERS** de 2 000 à 5 000 habitants
- Albaron** commune de moins de 2 000 h. ou lieu-dit

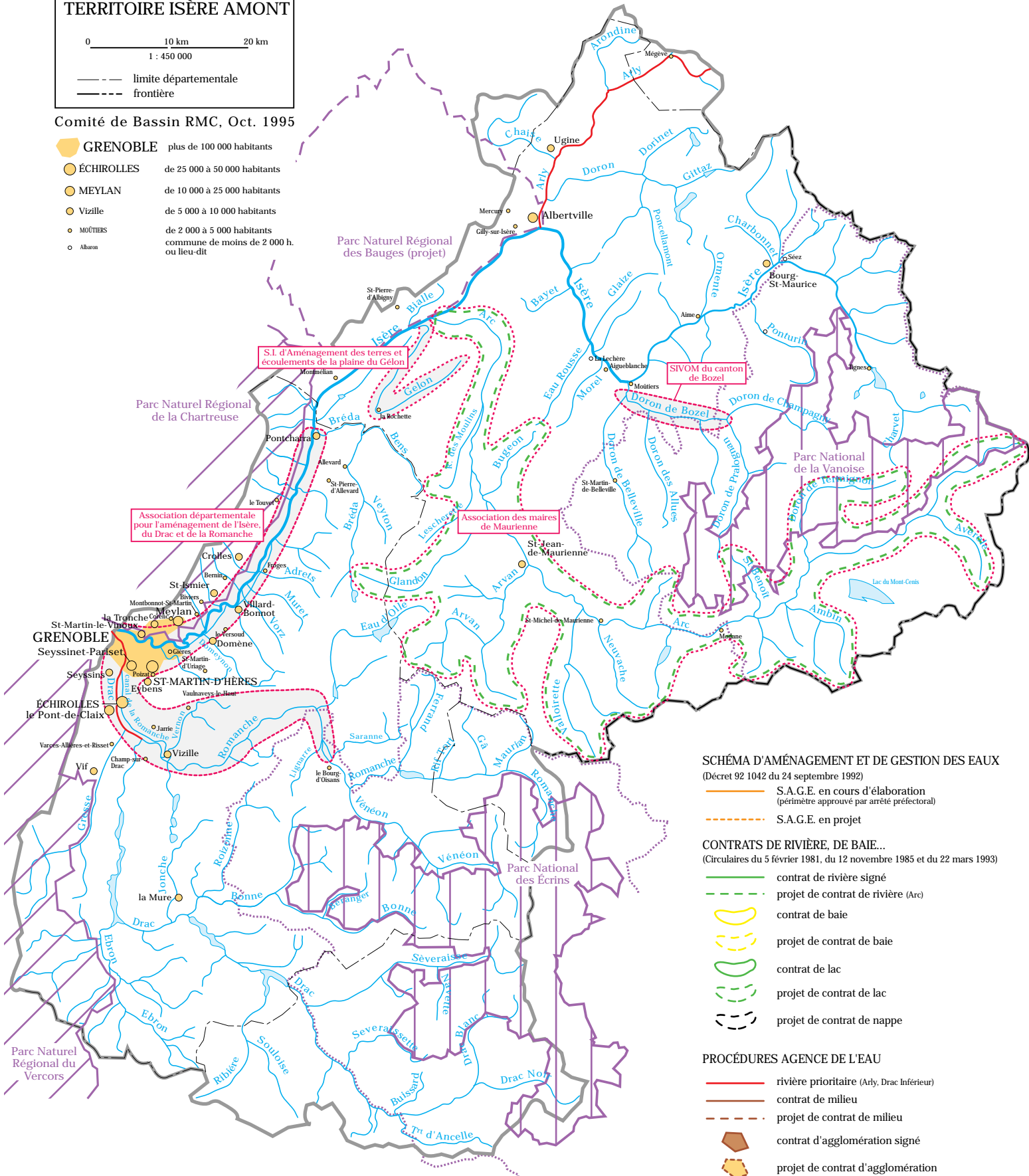


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

- (Décret 92 1042 du 24 septembre 1992)
- S.A.G.E. en cours d'élaboration (périmètre approuvé par arrêté préfectoral)
- S.A.G.E. en projet

CONTRATS DE RIVIÈRE, DE BAIE... (Circulaires du 5 février 1981, du 12 novembre 1985 et du 22 mars 1993)

- contrat de rivière signé
- projet de contrat de rivière (Arc)
- contrat de baie
- projet de contrat de baie
- contrat de lac
- projet de contrat de lac
- projet de contrat de nappe

PROCÉDURES AGENCE DE L'EAU

- rivière prioritaire (Arly, Drac Inférieur)
- contrat de milieu
- projet de contrat de milieu
- contrat d'agglomération signé
- projet de contrat d'agglomération

STRUCTURES DE GESTION

- structures porteuses d'une démarche globale de gestion des milieux (SIVOM ; SIVU ; Syndicat mixte, d'étude, de travaux ; associations...)
- parc national
- zone périphérique
- parc naturel régional